

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Musée NARBO VIA à NARBONNE, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 13 SEPTEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 7 septembre 2021

Délibération
N°B2021_97

Membres en exercice :	20
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), BELART Xavier (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERAS Guillaume (délibérations B2021_75 et B2021_76), HERNANDEZ Joël (délibérations B2021_75 et B2021_76), LAPALU Christian (délibérations B2021_75 et B2021_76), PY Michel (délibérations B2021_75 et B2021_76), RIO Jean-Louis (délibération B2021_109)

EXCUSES AVEC PROCURATION : -

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Conservatoire à Rayonnement départemental – Convention de partenariat pour l'utilisation de l'orgue de l'église de Saint-Sébastien à Narbonne

Par arrêté du 11 juillet 2014, le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne a été classé Conservatoire à Rayonnement Départemental. Dans le cadre de ses missions en tant qu'établissement public d'enseignement artistique en musique, théâtre et arts plastiques, il met en œuvre un projet d'établissement conçu en cohérence avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Soucieux de développer la formation artistique initiale et le perfectionnement dans la pratique instrumentale de l'orgue, le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne souhaite organiser des cours dans l'église Saint-Sébastien de Narbonne, dans le cadre de son activité pédagogique.

N°B2021_97

Les élèves organistes ne disposent pas d'un orgue à leur domicile et la pratique de l'instrument sur grand orgue fait partie intégrante du cursus d'apprentissage d'un organiste. D'autre part, la pratique régulière de l'orgue de l'église contribue au maintien en l'état de l'instrument.

L'orgue de l'église Saint-Sébastien de Narbonne étant incorporé à un édifice affecté à l'exercice du culte catholique, son utilisation s'inscrit dans le cadre de la législation française spécifique en ce domaine et des règles édictées par l'autorité catholique compétente.

Aussi, dans le but d'accompagner la pratique amateur de l'orgue dans un cadre pédagogique et de veiller à la non entrave de l'exercice normal du culte ainsi qu'au respect du lieu, une convention de partenariat fixe les engagements respectifs des deux parties. Ce partenariat ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la demande d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Sébastien pour la pratique amateur de l'instrument,
- D'approuver la convention de partenariat avec l'association diocésaine, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat avec l'association diocésaine

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/9/2021
et de sa publication
le : 15/9/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

